

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 16 mai 2022 à 20 heures, lors de la séance ajournée du conseil municipal au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

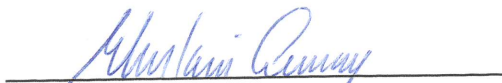
L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées et de statuer sur une **demande de dérogation mineure concernant le lot R-5 333 320, cadastre du Québec. La propriété visée se localise au 3500, Chemin des Trembles, Saint-Paulin, J0K 3G0.**

La demande de dérogation mineure porte exclusivement sur l'acceptation du non-respect de la marge latérale pour l'agrandissement du bâtiment principal. La propriété est dans la zone 1003-Ar et la marge latérale est de 2,0 mètres de la ligne latérale. Le projet d'agrandissement de la Maison ARTure, pour des chambres pour les employés, demande de s'étendre sur le lot adjacent 5 333 318 qui appartient aussi au demandeur. Les marges sont définis pour les limites de lot et non pas de terrain.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur cette demande.

La consultation porte exclusivement sur l'acceptation du non-respect de la marge latérale de 2 mètres et sur le débordement sur le lot voisin appartenant au demandeur selon les dispositions du Règlement de zonage no 252 présentement en vigueur. Toute intervention de nature autre ne sera retenue pour l'évaluation du dossier.

Donné à Saint-Paulin ce vingt-neuvième jour d'avril deux mille vingt-deux.


Ghislain Lemay, greffier-trésorier